

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 20/02/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002
34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

E26000014 / 34

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
11480 LA PALME

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

<https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000014 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

ARRIVÉ LE
12 MARS 2026
MAIRIE DE LA PALME

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Révision générale du PLU et le périmètre délimité des abords de la Porte de la Barbacane, inscrite monument historique

Madame, Monsieur,

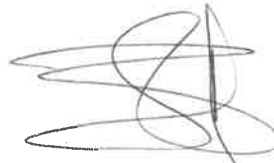
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Monsieur Pierre VOGEL, Officier de l'Armée de terre retraité, demeurant 9 avenue des Corbières, PRADELLES EN VAL (11120) (tel: 04.68.47.28.46 ; portable : 07.88.69.72.80), en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Jean-Louis TRICOIRE (tel: 04.68.90.21.94 ; portable : 06.24.31.42.07), en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire-enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

17/02/2026

N° E26000014 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation commission enquêteur

Vu enregistrée le 13 février 2026, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la Révision générale du PLU et le périmètre délimité des abords de la Porte de la Barbacane, inscrite monument historique ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er juillet 2025 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre VOGEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Louis TRICOIRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de LA PALME, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de LA Palme, à Monsieur Pierre VOGEL et à Monsieur Jean-Louis TRICOIRE.

Fait à Montpellier, le 17/02/2026

La magistrate déléguée,

Fabienne CORNELOUP